



Traité Kilaïm

Michna 8 - Chapitre 5

הַמְקִיִּים קוֹצִים בְּכֶרֶם,
רַבִּי אֶלְיָעָזֵר אָמַר:
קִדְשׁ.
וְחֻכְמִים אָמְרִים:
לֹא קִדְשׁ, אֲלָא דָּבָר שֶׁכְּמוֹהוּ מְקִימִין.
הָאִירוֹס וְהַקְּסוֹם וְשׁוֹשְׁנַת הַמֶּלֶךְ וְכֹל מִיַּיִזְרְעִים,
אֵינָן כְּלָאִים בְּכֶרֶם.
הַקְּנָבוֹס,
רַבִּי טַרְפוֹן אָמַר, אֵינּוּ כְּלָאִים.
וְחֻכְמִים אָמְרִים, כְּלָאִים.
וְהַקְּנָרְס, כְּלָאִים בְּכֶרֶם.

Celui qui laisserait des ronces [pousser] dans le vignoble, Rabbi Eliézer dit : Il rend interdit [le vignoble] ; mais les Sages disent : Il ne le rend pas interdit sauf [si dans cette région] on laisse pousser une telle espèce. Le sisymbre (la menthe selon d'autres commentateurs), le lierre, la « rose du roi » et toutes les espèces de semences ne sont pas des mélanges interdits dans le vignoble. Le chanvre, Rabbi Tarfon dit : Ce n'est pas un mélange interdit [dans le vignoble] ; mais les Sages disent : C'est un mélange interdit. Quant à l'artichaut, c'est un mélange interdit dans le vignoble.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions